

Les artisanales d'Aubenas

LES MERCREDIS

DES CRÉATEURS ET PRODUCTEURS

Formulaire de candidature

Marché d'artisans créateurs et producteurs, édition 2024.

Tous les mercredis de l'été, du 10 juillet au 28 août, en nocturne, l'artisanat et les producteurs locaux seront mis à l'honneur sur la place du château à Aubenas (07).



La ville d'Aubenas souhaite renouveler ses marchés nocturnes en proposant des espaces sur lesquels se côtoieront artisans créateurs (*tous les domaines de créations sont les bienvenus*), artisans du terroir et producteurs locaux.

(Ne seront présentés que des objets ou des denrées confectionnés par les personnes qui sont derrière leur stand).

Nos marchés auront lieu tous les mercredis du 10 juillet au 28 août 2024, de 18h30 à 23h30, dans le centre historique et piétonnier d'Aubenas où se retrouvent habitants, flâneurs et touristes attirés par la qualité des produits et l'ambiance conviviale des nombreuses terrasses.

Nom/prénom

Raison sociale/marque

Adresse

Ville

Code postal

Tél.

Mail obligatoire

Site internet/page Facebook

N° SIRET/SIREN

Statut



Les artisanales d'Aubenas

LES MERCREDIS

DES CRÉATEURS ET PRODUCTEURS

Détail de vos produits/dénomination et précisions sur votre activité (que fabriquez-vous ? quelle matière travaillez-vous ? quelle technique utilisez-vous ? ...)

Pouvez-vous/souhaitez-vous proposer une démonstration de votre savoir-faire ?

Tarifs

Emplacement de 3m : 9€ la soirée

Emplacement de 4m : 12€ la soirée

Dates

Je souhaite participer aux dates suivantes :

10 juillet 2024

7 août 2024

17 juillet 2024

14 août 2024

24 juillet 2024

21 août 2024

31 juillet 2024

28 août 2024

Pour candidater, merci de retourner cette fiche d'inscription :

- par mail à l'adresse : emma.sinronia@mairie-aubenas.fr
- par courrier à Mairie d'Aubenas – Marchés nocturnes : 4 place de l'Hôtel de ville – BP 50128 - 07202 AUBENAS cedex

Les candidatures seront reçues jusqu'au 17 avril 2024.

Documents à joindre avec le formulaire :

- pièce d'identité
- attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité pour l'exercice de l'activité sur les marchés, ou la voie publique
- documents liés à votre activité selon votre statut (carte d'immatriculation, récépissé d'inscription à la maison des artistes, dernier avis d'appel de cotisation à l'Urssaf ou à la maison des artistes, certificat de déclaration au centre des impôts, carte permettant l'exercice d'une activité non sédentaire, dernier appel de cotisation à la Caisse de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), contrat d'engagement avec un organisme gestionnaire du cahier des charges homologué et agrément biologique délivré par le Ministère de l'Agriculture, pour les producteurs biologiques)
- photos de vos créations

Si votre candidature est retenue, il vous sera demandé de signer le règlement général du marché et de nous retourner le chèque de participation correspondant aux dates souhaitées pour valider votre participation.

Cette fiche n'est pas une réservation et ne donne droit à aucun emplacement.